

Liste de prix



**Fourniture de matériaux départ carrière, chargés.
Recyclage et décharge livrés et déchargés par client.**

**Liste de prix**

Désignation matériaux	N° d'article	Abréviation	Fr./m3 H.T. <i>Prix indicatif</i>	Densité (to/m3)	Fr./to H.T. Prix de vente
Filler Certifié : EN 13043:2002/AC:2004 et EN 12620:2002 + A1:2008					
Filler FAMSA	100	FIL	67.60	1.10	61.45
Sables Certifiés : EN 13043:2002/AC:2004					
défillerisé 0,1/4	201	SD014	62.35	1.45	43.00
fillerisé 0/4 - 12 %	202	SF0412	55.10	1.55	35.55
lavé 0,1/2	203	SL012	75.20	1.45	51.85
défillerisé 0,1/2	204	SD012	75.20	1.45	51.85
fillerisé 0/2	205	SF02	80.35	1.55	51.85
de fouille roulé (non normalisé)	206	SFOR	38.15	1.50	25.45
Gravillons durs lavés Certifiés : EN 13043:2002/AC:2004					
L.A. <18 (moyenne 14) - CPA >50 (moyenne 60-62)					
2/4	300	GDUR24	130.00	1.38	94.20
4/8	301	GDUR48	68.40	1.38	49.55
8/11	302	GDUR811	70.40	1.38	51.00
11/16	303	GDUR1116	64.45	1.42	45.40
16/22	304	GDUR1622	64.45	1.42	45.40
22/32	305	GDUR2232	64.45	1.42	45.40
mélanges & spécialités			<i>Prix et quantité sur demande</i>		
Gravillons mélangés dosés Certifiés : EN 13043:2002/AC:2004					
0/8	400	GMD08	67.35	1.52	44.30
0/11	401	GMD011	67.35	1.52	44.30
0/16	402	GMD016	67.35	1.52	44.30
Ballast dur Certifié : EN 13450:2002/AC:2004					
CFF 32/50 - Q1	500	BL3250	83.00	1.42	58.45
Graves concassées, non traitées GNT¹ Certifiées : EN 13242:2002 + A1:2007 / EN 13285:2010 / SN 670 119-NA					
CFF/PSS	600	GRCFF	57.90	1.68	34.45
0/16 - grain max. 16	601	GR016	33.35	1.62	20.60
0/22 - grain max. 32	602	GR022	32.50	1.65	19.70
0/45 - grain max. 63	603	GR045	30.20	1.65	18.30
¹ Graves de fondation : densité en place après compactage 2.22 to/m3, teneur en eau optimale 7,3%.					
Graves concassées, non gélives Non normalisées					
0/11	700	GR011	34.35	1.70	20.20
0/25	701	GR025	31.25	1.67	18.70
0/50	702	GR050	29.05	1.69	17.20
0/100	703	GR0100	26.50	1.70	15.60
Pierres pour enrochement Certifiées : EN 13383-1:2002/AC:2004					
≥ 100 lts ou 250 kg par pièce (en vrac)	800	PE	-	-	45.80
triés par nos soins	801	PET	-	-	78.80
triés par client	802	PETC	-	-	53.20
pierres à maçonner non calibrée	803	PM	-	-	84.15
Granulats pour béton Certifiés : EN 12620:2002 + A1:2008					
0/8	900	GB08	50.70	1.62	31.30
0/11	901	GB011	50.70	1.62	31.30
0/16	902	GB016	50.70	1.62	31.30
0/22	903	GB022	50.70	1.62	31.30
0/32	904	GB032	50.70	1.62	31.30
Divers Non normalisé					
Chaille de drainage 30/50	905	CHD3050	39.60	1.42	27.90
Chaille de drainage 60/120	908	CHD60120	38.90	1.42	27.40
Concassé primaire 50/250 (Q2)	906	C50250	32.40	1.54	21.05
Matériaux minés non-triés	912	MM	16.25	1.54	10.55



Désignation matériaux	N° d'article	Code OLED (Code OMoD)	Fr./m3 H.T. Prix indicatif	Densité (to/m3)	Fr./to H.T.
Recyclage					
OLED, art. 19, annexe 3.1, annexe 3.2					
Matériaux d'excavation valorisable <i>matériaux minéraux</i>	1000	-	6.00	1.50	4.00
Béton de démolition trié <i>béton propre (dim. < 600/600 mm)</i>	4303	4303 (17 01 01)	11.25	1.50	7.50
Béton de démolition trié <i>béton propre (dim. > 600/600 mm (poteau, radier, dalle sciée, traverses, ...))</i>	4303.1	4303 (17 01 01)	22.50	1.50	15.00
Tuile <i>tuile propre</i>	4305	4305 (17 01 02)	22.50	1.50	15.00
Carreaux de plâtre <i>éléments massifs propres type "Alba"</i>	4306	4306 (17 08 02)	67.50	1.50	45.00
Plaques de plâtre <i>éléments cartonnés propres</i>	4306.1	4306 (17 08 02)	82.50	1.50	55.00
Ferraille <i>ferraille propre</i>	3302	3302 (17 04 07)	gratuit	-	gratuit
Décharge de type A, selon disponibilité					
OLED, annexe 5.1					
Matériaux d'excavation non-pollués <i>matériaux pierreux-terreux, gravier de retenue de bassin de rétention</i>	4301	4301 (17 05 04)	19.50	1.50	13.00
Décharge de type B y.c. taxes*					
OLED, annexe 5.2					
Matériaux minéraux de démolition non-triés <i>95 % en poids de matières minérales (matériaux bitumineux HAP < 250 mg/kg) conformément à l'OLED, annexe 5, chap. 2)</i>	4304	4304 (17 01 07)	55.50	1.50	37.00
Plâtre <i>seuls les gravats de plâtre sont acceptés</i>	4306.2	4306 (17 08 02)	97.50	1.50	65.00
Isolants <i>type laine de pierre, laine de verre, verre cellulaire, vermiculite, argile expansée</i>	4311	4311 (17 06 04)	80.00	0.17	480.00
Boues <i>inertes, provenant installations de lavage de graviers</i>	7302	7302 (01 05 99)	63.00	1.50	42.00

* est incluse dans le prix la taxe fédérale de Fr. 5.00/to pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS)

**Conditions générales de vente**

Massongex, janvier 2022

1 Garantie et responsabilité

- 1 En cas de réclamation justifiée, FAMSA s'engage exclusivement à remplacer la marchandise défectueuse; toutes autres prétentions en relation avec une livraison défectueuse sont exclues, notamment tous dommages-intérêts sous quelque forme que ce soit.
- 2 FAMSA ne peut pas être tenu pour responsable d'une utilisation impropre et/ou inadéquate du matériau livré conformément à la commande.

2 Matériaux minéraux nobles

- 1 Nos matériaux satisfont aux exigences des normes SN et EN. La norme correspondante est indiquée dans la présente liste de prix par type de produit.

3 Matériaux de recyclage

- 1 Tous les matériaux de recyclage remis doivent satisfaire aux exigences suivantes de l'OLED : - article 19, - annexes 3.1 ou 3.2.
- 2 Toute non-conformité entraînera le refus de la livraison et les frais qui en découlent.

4 Matériaux de décharge

- 1 Tous les matériaux de décharge de type A remis doivent satisfaire aux exigences suivantes de l'OLED : - annexe 5.1.
- 2 Tous les matériaux de décharge de type B remis doivent satisfaire aux exigences suivantes de l'OLED : - annexe 5.2.
- 3 Toute non-conformité entraînera le refus de la livraison et les frais qui en découlent.
- 4 Toute livraison doit être annoncée au préalable.

5 Disponibilité

- 1 La disponibilité du matériel n'est garantie qu'après confirmation écrite de la part de FAMSA.

6 Chargement

- 1 Nos machinistes ont l'instruction de charger les véhicules selon les instructions du chauffeur. FAMSA ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un chargement contraire aux prescriptions légales et/ou sécurités routières.

7 Réclamation

- 1 Les défauts apparents dans la qualité des matériaux livrés et des services doivent être signalés le jour même de la livraison, faute de quoi ils ne pourront plus être invoqués.
- 2 Toute erreur constatée sur un document (bulletin de livraison, facture) doit être annoncée dans les 8 jours suivants la date d'émission du document. Passé ce délai, FAMSA se réserve le droit de facturer des frais de traitement.

8 Prix

- 1 Tous nos matériaux sont vendus à la tonne, le prix au m3 étant un prix indicatif. La densité s'exprime en tonne par m3 foisonné.
- 2 Les prix de vente de nos matériaux, départ carrière, ne comprennent pas les frais de transport.
- 3 Les transports sont toujours facturés en sus, de même que les frais de déchargement des wagons, avec les frais et taxes qui peuvent leur être liés.
- 4 Nos prix franco chantier sont toujours calculés pour des chargements complets. En cas de chargements partiels, les prix seront adaptés.
- 5 Les heures d'attente sur le lieu de déchargement seront facturées aux tarifs en vigueur et aux conditions des transporteurs.
- 6 Les matériaux livrés sont facturés aux tarifs et prix courants en vigueur à la date de l'offre.
- 7 Tous nos prix s'entendent sous réserve de disponibilité des matériaux.
- 8 Tous nos prix de décharge (type B) comprennent la taxe fédérale de Fr. 5.00/to pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS).
- 9 Tous nos prix sont hors T.V.A.

9 Paiement

- 1 Paiement à 30 jours net, sans rabais, ni escompte.
- 2 Dès expiration du délai de paiement, un intérêt moratoire de 8% sera dû sans autre mise en demeure.

10 Droit et normes

- 1 Le droit suisse et les normes SNV sont applicables sans exclusion de toute autre règle.

11 For juridique

- 1 En cas de litige, seul le Tribunal de Monthey est compétent.

FAMSA



Luis Ricardo
CEO



Informations

Horaires d'ouverture

Administration

du lundi au vendredi 07h00-12h00 13h00-17h00

Site des Ilettes

du lundi au vendredi 07h00-12h00 13h00-17h00

Personnes de référence

 M. Leonel Amorim, responsable d'expédition (024 471 88 12)

 M. Filipe Batista, chef d'exploitation (024 472 20 88)

 M. Luis Ricardo, CEO (024 472 20 88)

Expédition et réception matériaux (site des Ilettes)

Route des Ilettes, 1869 Massongex
T. 024 471 88 12 - expedition@famsa.ch

Administration, offres, facturation

Route des Ilettes 6, 1869 Massongex
T. 024 472 20 88 - info@famsa.ch - www.famsa.ch

Coordonnées financières

IDE : CHE-106.987.547 TVA
Banque : Crédit Suisse SA, Monthey
IBAN : CH29 0483 5030 3076 5155 5
BIC : CRESCHZZ80A

Utilisation des matériaux

Matériaux	Granulométrie	Utilisations
Filler	0.063	liant
Sables	0/2	enduits, joints
	0/4	remblais, enrobage de réseaux, mélanges pour enrobés
Gravillons	tous	gravillonnage, enrobage de réseaux, granulats pour mélanges hydrocarbonés
Ballast	32/50	ballast pour voies de chemin de fer
Graves	0/16	places, autoroutes, routes, chemins d'accès, génie-civil, couches de finition
	0/22	places, autoroutes, routes, chemins d'accès, génie-civil, couches de finition
	0/45	places, autoroutes, routes, chemins d'accès, génie-civil, couches de forme
Enrochements	tous	murs d'enrochement, enduiguements
Granulats pour béton	tous	mélanges pour béton

La responsabilité du choix des matériaux incombe au client.

Valable à partir de la parution.
Ce document annule et remplace tous les précédents.

FAMSA - Fabrique d'Agglomérés Monthey SA
Route des Ilettes 6
1869 Massongex

T. 00 41 (0)24 472 20 88
info@famsa.ch



<http://www.famsa.ch>

